réglementer en pensant aux prochaines générations

CANADA-TERRE-NEUVE et LABRADOR
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Rapport annuel 2007/08

Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

TD Place

140, rue Water, 5e étage

St. John's (T.-N.-L.)

Canada A1C 6H6

téléphone 709-778-1400

télécopieur 709-778-1473

www.cnlopb.nl.ca

Centre d'entreposage et de recherche

30 Duffy Place

St. John's (T.-N.-L.)

Canada A1B 4M5

téléphone 709-778-1500

Photo : Robert Young, Husky Energy

Rapport annuel 2007/08

Le 4 juin 2008

L'honorable Gary Lunn
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Gouvernement du Canada

L'honorable Kathy Dunderdale
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous, membres de l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, sommes heureux de présenter, conformément à l'article 29 de la législation régissant la mise en œuvre de l'Accord atlantique, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'Office pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le président et premier dirigeant,

Max Ruelokke, ing.

MEMBRES DE L'OFFICE

Max Ruelokke, ing.	Président et premier dirigeant Agent principal de conservation (p. i.)
Fred Way	Vice-président
Herbert Clarke	Membre
Lorne Spracklin	Membre
Halcum H. Stanley	Membre
Joan Whelan	Membre
Vacant	Membre

PRINCIPAUX DIRECTEURS

John P. Andrews, LL.B.	Service juridique et foncier et secrétaire de l'Office 709-778-1458
Michael Baker, CHRA	Services administratifs 709-778-1464
David G. Burley	Affaires environnementales 709-778-1403
Vacant	Gestion des ressources 709-778-1428
Dave Hawkins, ing. Géo.	Prospection 709-778-1421
Sean Kelly, ARP	Relations publiques 709-778-1418
Howard Pike, ing.	Opérations et sécurité et agent principal de sécurité 709-778-1412
Frank Smyth, ing.	Retombées économiques, Politiques et Coordination des règlements 709-778-1439

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT page 1
MEMBRES DE L'OFFICE ET PRINCIPAUX DIRECTEURS page 2
TABLE DES MATIÈRES page 3
RAPPORT DU PRÉSIDENT page 4
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE page 7
MANDAT : RÔLE ET OBJECTIFS page 8
FAITS SAILLANTS EN 2007/08
- Sécurité des travailleurs en haute mer page 10
- Protection de l'environnement page 14
- Gestion des ressources page 18
- Retombées économiques page 30

ÉTATS FINANCIERS page 36

ISBN 978-1-897101-41-4

RAPPORT DE L'OFFICE
Mot du président et premier dirigeant

Rapport de l'Office

Le présent rapport donne un aperçu des activités de l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers au cours de l'exercice 2007 2008 et de l'avenir de l'industrie du pétrole et du gaz naturel extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador.

MOT DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de présenter le rapport annuel 2007/08 de l'Office Canada–Terre Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Le dernier exercice s'est révélé très fructueux pour l'Office, qui a entamé une période de changement et de perfectionnement. L'efficacité et l'efficience sont au nombre de nos objectifs; pour les atteindre, nous avons notamment simplifié et fusionné les autorisations et les approbations délivrées d'année en année par l'Office. En ayant moins de documents à traiter, notre personnel pourra se consacrer davantage à rester informé sur les tendances de l'industrie en apprenant et en évaluant les meilleures pratiques et technologies. Nous continuerons de travailler en ce sens tout au long de notre mandat.

À titre de président et premier dirigeant de l'Office, je veux féliciter les sociétés qui travaillent en haute mer et leurs employés pour les efforts qu'ils déploient en vue d'améliorer la sécurité. Malgré que la loi n'ait pas établi de priorité entre les mandats de l'Office, nous considérons la sécurité des travailleurs (et notre rôle de chiens de garde à cet égard) comme notre principale priorité.

Je suis également reconnaissant à mes collègues Fred Way, Herb Clarke, Lorne Spracklin, Hal Stanley et Joan Whelen pour leur soutien et leur engagement, leur temps et leur expertise. L'Office veut exprimer sa reconnaissance à monsieur Andy Wells, qui a remis sa démission comme membre de l'Office en mars 2008 pour accéder à la présidence de la Public Utilities Board de la province, et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

L'Office compte sur 61 employés compétents et dévoués qui effectuent un travail exceptionnel dans des circonstances souvent difficiles. À cause de son expertise dans le secteur de l'exploitation des hydrocarbures en haute mer, le personnel de l'Office est souvent appelé à participer à des comités de réglementation nationaux et internationaux. C'est un privilège pour l'Office que d'avoir cette expertise… Je sais que je parle au nom de tous les membres du conseil d'administration quand je remercie les employés et les professionnels de l'Office pour leur rendement exceptionnel et leur travail acharné.

Le rapport annuel qui suit présente en détail les activités de l'Office au cours de l'exercice 2007/08; il permettra aussi au lecteur de se faire une idée de l'avenir de l'industrie du pétrole et du gaz naturel à Terre-Neuve-et-Labrador. On trouvera des renseignements additionnels sur l'Office au site Web www.cnlopb.nl.ca.

Max Ruelokke, ing.

Structure organisationnelle

L'Office a été créé en 1986 en vertu de l'Accord atlantique afin de réglementer l'exploitation du pétrole et du gaz naturel au large de Terre-Neuve-et-Labrador. En application de la loi, l'Office s'acquitte des quatre mandats réglementaires suivants : sécurité, protection de l'environnement, gestion des ressources et administration des retombées économiques. L'Office est constitué de sept membres, dont trois sont nommés par le gouvernement fédéral, trois par le gouvernement provincial et l'autre, qui agit comme président et premier dirigeant, est nommé conjointement par les deux gouvernements. En date du 31 mars 2008, l'Office avait à son service 61 employés permanents et un budget annuel de 9,8 millions de dollars. L'Office règlemente les permis de prospection, les attestations de découverte importante et les licences de production sur un territoire marin de 7 365 000 hectares, ce qui équivaut aux deux-tiers de la partie insulaire de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

MEMBRES DE L'OFFICE

Membres de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador (de gauche à droite) : Herbert Clarke, Fred Way, Max Ruelokke, Joan Whelan, Halcum Stanley, Lorne Spracklin

Structure organisationnelle

Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'Office)

Gouvernement du Canada
Ministre des ressources naturelles

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministre des Ressources naturelles

L'Office

Président et premier dirigeant
Max Ruelokke
Nommé conjointement par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement du Canada

6 membres de l'Office
Nommés par le gouvernement du Canada : Hal Stanley, Herbert Clarke et Lorne Spracklin
Nommés par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Fred Way, Joan Whelan et une vacance

- Affaires environnementales
- Opérations et sécurité
- Prospection
- Gestion des ressources
- Retombées économiques, politiques et coordination des règlements
- Services juridiques et fonciers
- Services de soutien
- Relations publiques

Mandat : rôle et objectifs

Interpréter les dispositions de l'Accord atlantique et des lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique et les appliquer à toutes les activités des exploitants de la région extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador; et veiller à ce que les exploitants respectent ces dispositions réglementaires.

RÔLE

En s'acquittant de son mandat, l'Office a pour rôle de faciliter l'exploration et la mise en valeur des ressources en hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Labrador d'une manière qui respecte les dispositions réglementaires en matière de :

- sécurité des travailleurs;
- protection et sécurité environnementales;
- gestion efficace des parcelles;
- récupération et rentabilisation optimales des hydrocarbures;
- retombées économiques pour le Canada et pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Malgré que la loi n'ait pas établi de priorité entre ces mandats, l'Office considère la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement au premier plan dans toutes ses décisions.

OBJECTIFS

SÉCURITÉ

- Veiller à ce que les exploitants aient prévu des plans de sécurité appropriés.
- S'assurer, au moyen de vérifications et d'inspections, que les exploitants respectent leurs plans de sécurité et les dispositions réglementaires applicables.
- En recourant à diverses mesures d'application de loi, voir à ce que toute déviation aux plans approuvés et aux dispositions réglementaires applicables soit corrigée.

ENVIRONNEMENT

- Veiller à ce que les exploitants évaluent les effets de l'environnement sur la sécurité de leurs activités et prennent des mesures à l'avenant.
- Voir à ce que les exploitants fassent une évaluation environnementale des impacts de leurs activités sur l'environnement, en application des règlements canadiens, et à ce qu'ils préparent un plan d'intervention et prennent des mesures d'atténuation au besoin.
- En recourant à diverses mesures d'application de loi, s'assurer que les exploitants respectent leurs plans en matière d'environnement.

GESTION DES RESSOURCES

- Administrer le régime foncier de manière effective et efficiente.
- Surveiller les activités de production pour voir à ce qu'elles restent conformes aux impératifs de récupération optimale, à des méthodes appropriées d'exploitation des champs pétroliers, à une comptabilité fiable de la production et aux plans approuvés.
- Constituer une base de connaissances sur la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador en recueillant et en conservant les données obtenues dans le cadre des activités de prospection et de production.

RETOMBÉES

- Voir à ce que les exploitants préparent un plan de retombées économiques pour le Canada et pour Terre-Neuve-et-Labrador en application de leurs obligations légales.

CE QUE L'OFFICE CANADA–TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS NE FAIT PAS :

- Garantir la sécurité des travailleurs ou de l'environnement : c'est aux exploitants qu'il incombe d'assurer la protection et la sécurité des travailleurs et de l'environnement.
- Gérer l'exploitation des gisements ou de la production : c'est le rôle de l'exploitant dans le contexte d'un plan de mise en valeur approuvé.
- Garantir la participation de travailleurs ou d'entreprises du Canada ou de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Jouer un rôle quelconque, au delà de la fourniture des données et des informations demandées par le gouvernement, dans l'établissement ou l'administration du régime financier (redevances, taxes) des activités extracôtières

FAITS SAILLANTS 2007

Sécurité des travailleurs en haute mer

La sécurité d'abord

En plus de veiller à ce que les exploitants aient prévu des plans de sécurité appropriés, l'Office exige qu'ils aient en place des processus pour reconnaître et corriger tous les dangers éventuels avant qu'ils ne constituent un risque pour leur personnel tout danger qui constitue un risque pour les personnes ou l'intégrité de leurs installations.

Le mandat de l'Office en matière de sécurité s'énonce comme suit:

- Veiller à ce que les exploitants aient prévu des plans de sécurité appropriés.
- S'assurer, au moyen de vérifications et d'inspections, que les exploitants respectent leurs plans de sécurité et les dispositions réglementaires applicables.
- En recourant à diverses mesures d'application de loi, voir à ce que toute déviation aux plans approuvés et aux dispositions réglementaires applicables soit corrigée.

En plus de veiller à ce que les exploitants aient prévu des plans de sécurité appropriés, l'Office exige qu'ils aient en place des processus pour reconnaître et corriger tous les dangers éventuels avant qu'ils ne posent des risques pour leur personnel ou l'intégrité de leurs installations. L'équipement et l'installation doivent être conçus, exploités et entretenus pour prévenir les accidents, les procédures doivent être adéquates et les employés doivent être formés et compétents dans l'exercice de leurs fonctions.

ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ

Avant d'autoriser des installations ou des navires à travailler dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Office procède à une évaluation systématique des plans de sécurité et des autres renseignements soumis par l'exploitant à l'appui de sa demande de mise en valeur, pour déterminer s'ils sont conformes à la loi et aider à ce qu'ils soient complets et adéquats. Durant l'exercice 2007/08, l'Office a mené 14 évaluations de la sécurité.

VÉRIFICATIONS ET INSPECTIONS

En 2007, l'Office a modifié son processus de vérification : au lieu de vérifications trimestrielles ciblées, il procède à une vérification annuelle de la sécurité de l'ensemble du système de gestion de la sécurité de l'exploitant. Des agents de la sécurité visitent toujours chaque installation à tous les trimestres pour mener une inspection de la sécurité.

En 2007/08, l'Office a mené 2 vérifications de sécurité, 4 vérifications préalables à des autorisations et 13 inspections de sécurité. Une vérification de la sécurité a été achevée à bord du NPSD Terra Nova en juin et juillet 2007 et une vérification intégrée de la sécurité et de l'environnement a été achevée sur la plate-forme Hibernia en février et mars 2008.

ENQUÊTES ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les agents de sécurité passent en revue les rapports d'enquête sur les incidents fournis par les exploitants. À la faveur de visites en haute mer, ces agents vérifient que tous les incidents sont signalés et font l'objet d'enquêtes, que les procédures d'enquête en cas d'incident sont proprement observées et que des mesures correctrices soient mises en œuvre. Au cours de l'exercice, les agents de sécurité de l'Office ont examiné 123 rapports d'incidents déposés par les exploitants. De ces incidents, 26 comportaient des blessures devant être signalées, dont aucune n'était de nature grave. On a relevé un taux de fréquence des blessures de 7,64 par million d'heures travaillées. Aucun des incidents ne s'est révélé assez grave pour amener les agents de sécurité à amorcer une enquête en vue de poursuites éventuelles.

En 2007/08, les lignes directrices de l'Office en matière de rapports et d'enquêtes liés aux incidents ont été mises à jour pour inclure des critères standardisés pour les rapports en cas d'incidents et de blessures. Au terme de l'exercice, l'ébauche de lignes directrices a été soumise à l'industrie pour consultation. Une fois ces lignes directrices adoptées, l'Office sera en mesure de produire des rapports sur les incidents et sur les blessures.

DÉROGATIONS AUX RÈGLEMENTS

L'agent principal de la sécurité ou l'agent principal de conservation peuvent approuver des demandes de dérogation à des règlements, dans la mesure où ils sont confiants que la proposition de l'exploitant garantisse un niveau équivalent de sécurité, de protection de l'environnement et de conservation. Au cours de l'année financière 2007/08, l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers a traité 53 demandes (c.-à-d. formulaires de demandes relatives à la règlementation ou FDR) pour dérogation à la règlementation. Des 53 demandes présentées, 44 ont été approuvées et neuf rejetées.

FAITS SAILLANTS 2007
Protection de l'environnement

Protection de l'environnement

Les exploitants sont tenus de signaler à l'Office tous les déversements associés à leurs installations et à leurs activités en haute mer, qu'ils soient réguliers et planifiés ou imprévus et non autorisés.

Le mandat de l'Office en matière de protection de l'environnement s'énonce comme suit :

- Veiller à ce que les exploitants évaluent les effets de l'environnement sur la sécurité de leurs activités et prennent des mesures à l'avenant.
- Voir à ce que les exploitants fassent une évaluation environnementale des impacts de leurs activités sur l'environnement, en application des règlements canadiens, et à ce qu'ils préparent un plan d'intervention et prennent des mesures d'atténuation au besoin.
- En recourant à diverses mesures d'application de loi, s'assurer que les exploitants respectent leurs plans en matière d'environnement.

ÉVALUATIONS ET INSPECTIONS

Au cours du dernier exercice, l'Office a mené une vérification approfondie de conformité environnementale sur l'UMFM (unité mobile de forage en mer) du GSF Grand Banks, dans le champ White Rose. Cette vérification a produit cinq observations de non conformité avec les plans soumis. Chacun de ces cas a été traité par Husky et les agents de la conservation se sont assurés que les mesures appropriées avaient été prises.

Les services des Affaires environnementales et de l'Exploitation et de la Sécurité ont mené une vérification intégrée de la plate-forme Hibernia en février et mars 2008.

ENQUÊTES ET CONFORMITÉ

Les exploitants sont tenus de signaler à l'Office tous les déversements associés à toutes leurs installations et activités en mer, qu'ils soient réguliers et planifiés ou imprévus et non autorisés. L'Office passe ces rapports en revue et procède à des enquêtes au besoin.

Des 32 déversements de pétrole signalés en 2007/08, 26 concernaient des fuites d'un litre ou moins. Le volume moyen de ces déversements a été de 0,1 litre. On trouvera au tableau 1 ci-dessous des statistiques sur les déversements d'hydrocarbures au cours de l'exercice.

Tableau 1
Résumé des déversements 2007/08

Polluant	Litres	%	Incidents
Fluides de forage synthétiques	1089,0	80,7	1
Brut	140,46	10,41	4
Huile hydraulique et lubrifiante	111,85	8,3	12
Diesel et carburant aviation	2,00	0,1	1
Autres produits pétroliers	6,93	0,5	14

À compter du 1er janvier 2008, l'Office exige de tous les exploitants qu'ils limitent à 30 mg la teneur moyenne pondérée de pétrole par litre d'eau produite sur 30 jours. Cette restriction remplace la limite appliquée aux installations qui ont débuté leurs opérations avant 2002, qui était de 40 mg de pétrole par litre d'eau.

Le 19 octobre 2007, la pétrolière Husky a plaidé coupable à deux de trois inculpations associées à un déversement de 96,6 m^3 de fluides de forage synthétiques (FFS) en octobre 2004. Une accusation a été retirée. Le tribunal a imposé une amende de 50 000 $ à Husky, soit 10 000 $ pour chacun des deux chefs d'accusation et 30 000 $ à verser au Fonds pour les dommages à l'environnement.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Office est l'organisation responsable de l'évaluation environnementale des projets d'activités de prospection et de production en mer, tant en vertu des lois de l'Accord que de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE).

En 2007/08, son personnel a mené huit évaluations environnementales, une entamée durant l'exercice et les autres plus tôt. Cinq de ces évaluations étaient toujours en cours au 31 mars 2008.

L'Office a entrepris une évaluation environnementale stratégique (EES) du plateau continental du Labrador en janvier 2007, formant à cette fin un groupe de travail multipartite coprésidé par des représentants de l'Office et du gouvernement du Nunatsiavut. Durant l'exercice 2007/08, l'Office a achevé le document d'orientation pour l'EES et mis sous contrat la société Sikumiut Environmental Management Ltd. pour la préparation de l'étude. À l'automne 2007, de concert avec un représentant du Nunatsiavut et de Sikumiut, l'Office a tenu des consultations publiques dans les localités côtières du Labrador connexes à la zone visée par l'EES. Une ébauche de rapport d'EES a été soumise en mars 2008 pour recevoir les commentaires du public.

Au cours du dernier exercice, l'Office a modifié l'évaluation environnementale stratégique menée en 2005 dans la zone de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador, élargissant la superficie visée afin qu'elle couvre des parcelles additionnelles dans le sud ouest de la zone originale. Ce rapport a été terminé et publié en novembre 2007.

SURVEILLANCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (SIE)

Husky a soumis en mars 2007 son rapport de 2006 sur les levés de SIE pour White Rose. Les sédiments recueillis montrent des traces de contamination par les hydrocarbures jusqu'à 6 kilomètres des centres de forage. À des distances allant de 1 à 5 kilomètres, des incidences ont été relevées sur l'abondance totale, la domination et la composition des communautés d'invertébrés benthiques. Aucune contamination n'a été observée dans la chair des poissons de la région; aucun effet sur la santé des poissons n'a été mesuré et aucune odeur parasite n'a été notée. L'Office a examiné le rapport et formulé ses commentaires à Husky sur des modifications envisagées à la conception de la SIE.

Pour déterminer l'impact du déversement, en janvier 2007, de 74 m^3 de fluides de forage synthétiques, l'Office a demandé à Chevron d'examiner le fond marin autour du puits F 66 au moyen d'un engin télécommandé. Constitué en partie de tournages vidéo et en partie d'échantillonnages du fond marin effectués en avril 2007, cet examen a constaté la présence d'hydrocarbures dans les sédiments jusqu'à 28 m de la tête de puits en direction sud; une inspection visuelle permet d'observer des vestiges de déblais à entre 50 et 55 m au sud-sud-ouest de la tête de puits.

Gestion des ressources

Pour être autorisé à conduire quelque travail ou activité que ce soit associé aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, il faut se procurer un permis d'opérations.

Le mandat de l'Office en matière de gestion des ressources couvre tout le spectre des activités de l'industrie, depuis la réglementation de la prospection aux opérations de production, en passant par le processus de vente et d'occupation des fonds marins. À cette fin, l'Office s'acquitte notamment des mandats suivants :

- Administrer le régime foncier de manière effective et efficiente.
- Surveiller les activités de production pour voir à ce qu'elles restent conformes aux impératifs de récupération optimale, à des méthodes appropriées d'exploitation des champs pétroliers, à une comptabilité fiable de la production et aux plans approuvés.
- Constituer une base de connaissances sur la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador en recueillant et en conservant les données obtenues dans le cadre des activités de prospection et de production.

DÉLIVRANCE DE DROITS ET DE PERMIS

Gestion des terres

L'Office accorde des droits sous forme de permis de prospection (EL), d'attestations de découverte importante (SDL) et de licences de production (PL) Au 31 mars 2008, 37 permis de prospection étaient en vigueur dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, pour des engagements de travail d'une valeur de 731 millions de dollars. En fin d'exercice, on comptait aussi dans cette zone 48 attestations de découverte importante et l'Office avait accordé huit licences de production.

Dans la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador, l'Office a octroyé un nouveau permis de prospection (1 105) en janvier 2008,. Deux autres permis ont été prolongés à la suite d'une décision de fond de l'Office. Trois permis ont été entièrement abandonnés ou confisqués durant l'exercice 2007/08. Durant la même période, deux nouvelles licences de production ont été accordées.

Les figures 1 et 2 indiquent les emplacements approximatifs visés par tous les permis courants. On trouvera de l'information et des cartes plus détaillées concernant chacun de ces permis au site Web de l'Office.

Permis d'opérations

Pour être autorisé à conduire quelque travail ou activité que ce soit associé aux hydrocarbures dans la zone extracôtière, il faut se procurer un permis d'opérations. Au cours de l'exercice 2007/08, l'Office a délivré 20 permis d'opérations.

Attestations de découverte importante

184	Gudrid	Petro-Canada
185A	Bjarni	Petro-Canada
185B	North Bjarni	Petro-Canada
187	Snorri	Petro-Canada
197	South Tempest	ExxonMobil
200	North Dana	ExxonMobil
203	Hopedale	Husky Oil
208	Terra Nova	Petro-Canada
1001	Nautilus	ExxonMobil
1002	Mara	ExxonMobil
1003	South Mara	ExxonMobil
1004	South Mara	Petro-Canada
1005	South Mara	ExxonMobil
1006	Hebron	ExxonMobil
1007	Hebron	ExxonMobil
1008	North Ben Nevis	Husky Oil
1009	Ben Nevis	Petro-Canada
1010	West Ben Nevis	Petro-Canada
1011	Fortune	Husky Oil
1012	Fortune	Husky Oil
1013	Springdale	Imperial Oil
1014	Springdale	Imperial Oil
1015	Springdale	Imperial Oil
1016	Springdale	Imperial Oil
1017	Springdale	Husky Oil
1018	White Rose	Husky Oil
1019	White Rose	Husky Oil
1020	White Rose	Husky Oil
1023	White Rose	Husky Oil
1024	White Rose	Husky Oil
1025	White Rose	Husky Oil
1026	White Rose	Husky Oil
1027	White Rose	Husky Oil
1028	White Rose	Husky Oil
1029	White Rose	Husky Oil
1030	White Rose	Husky Oil
1031	Trave	Husky Oil
1035	East Rankin	Petro-Canada
1036	East Rankin	Petro-Canada
1037	King's Cove	Petro-Canada
1038	King's Cove	Petro-Canada
1039	King's Cove	Petro-Canada
1040	West Bonne Bay	Norsk Hydro
1041	Nautilus	Chevron
1042	Ben Nevis	Husky Oil
1043	White Rose	Husky Oil
1044	White Rose	Husky Oil
1045	White Rose	Husky Oil
1046	Hebron	Husky Oil

*Représentation des indivisaires

Appel d'offres Nº NL07-2

Figure 1
Avoirs fonciers (le 31 mars 2008)
Zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador

Figure 2
Avoirs fonciers (le 31 mars 2008)
Bassin Jeanne d'Arc

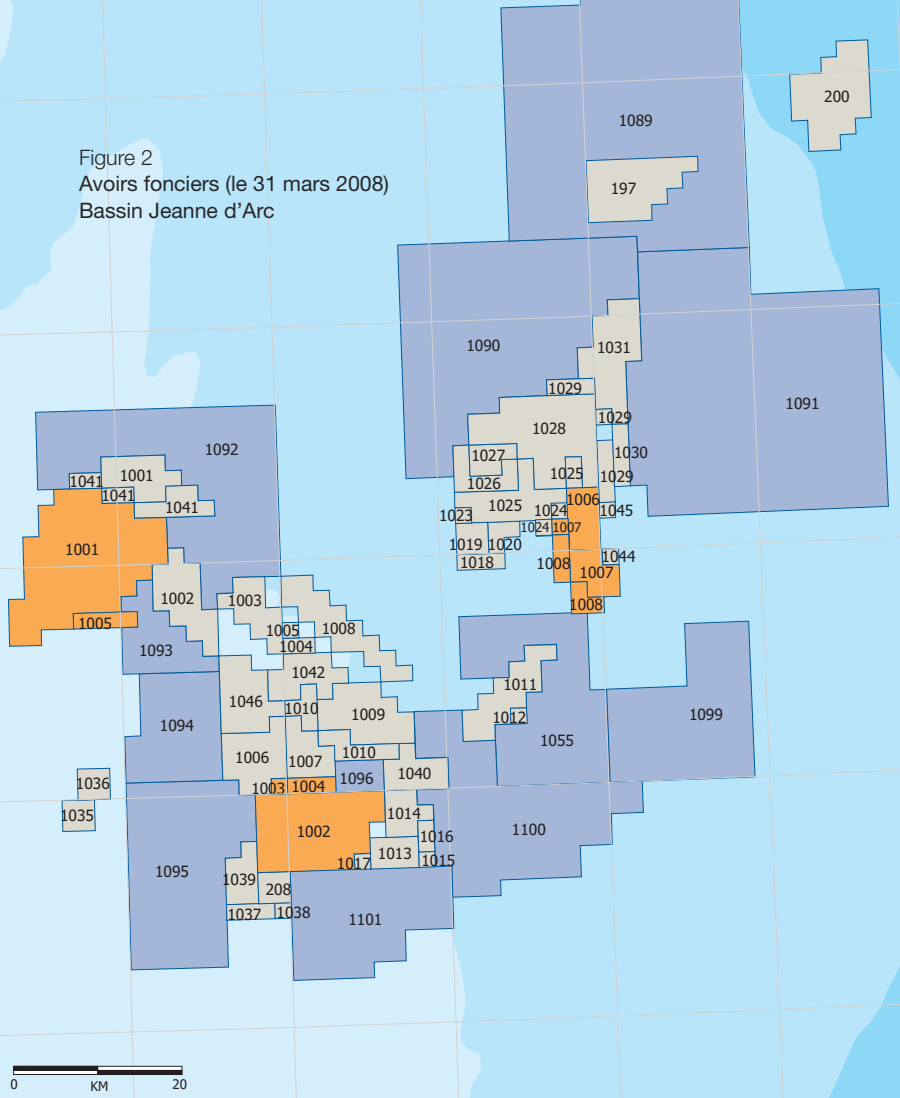

Licences de production*

1001	Hibernia	ExxonMobil
1002	Terra Nova	Petro-Canada
1003	Terra Nova	Petro-Canada
1004	Terra Nova	Petro-Canada
1005	Hibernia	ExxonMobil
1006	White Rose	Husky Oil
1007	White Rose	Husky Oil
1008	North Amethyst	Husky Oil

Permis de prospection*

B.G. Capital	Chevron	ConocoPhillips	Corridor	ENEGI	ExxonMobil	Husky Oil	Imperial	StatoilHydro	NWEST Energy	Petro-Canada	Ptarmigan
1102	1073	1981	1105	1070	1074	1055	1088	1049	1097	1092	1069
	1075	1082			1078	1089		1100	1098	1095	
	1076	1083			1079	1090		1101	1103		
	1077	1084			1080	1091			1104		
		1085			1093	1094					
		1086				1096					
		1087				1099					

-47°.00'
-46°.30'
-46°.00'
-49°.00'
-48°.30'
-48°.00'
-47°.30'
-47°.00'
-46°.30'
-46°.00'

Appel d'offres et demandes de désignations

Dans son appel d'offres de 2007, l'Office a ouvert cinq parcelle à la prospection, l'une d'une superficie de 51 780 hectares au large de l'Ouest de Terre-Neuve et quatre d'une superficie totale de 939 678 hectares dans la zone extracôtière du Labrador. Dans le cas de la zone de l'Ouest de Terre-Neuve, une offre de Corridor Resources Inc., assortie d'engagements de travaux totalisant 1 521 000 $, a été retenue. L'Office a délivré un EL au soumissionnaire retenu. L'échéance de l'appel d'offres concernant la zone extracôtière du Labrador a été fixée au 1er août 2008.

En octobre 2007, l'Office a procédé à un appel de désignation de parcelles en prévision de la vente de parcelles de 2008. En fin d'exercice, l'Office n'avait pas lancé de nouvel appel d'offres.

Bureau d'enregistrement

L'Office tient un registre public qui permet d'enregistrer les permis de prospections, les attestations de découverte importante et les permis de production, ainsi que d'autres renseignements ayant trait à ces titres. En outre, pour faciliter l'accès du public à ces renseignements, l'Office publie sur son site Web des copies non attestées de tous les intérêts, titres et résumés qu'il classe.

Perception

En application des lois de mise en œuvre de l'Accord, il incombe à l'Office de percevoir certains droits, sommes confisquées et loyers. En 2007/08, des droits d'une valeur de 1 001 435 $ ont été remis au receveur général du Canada, qui en versera une partie au Fonds terre-neuvien des recettes. Depuis sa création en 1986, l'Office a recueilli au total 157 617 686,44 $ au nom de l'État.

PROSPECTION

Engagements

Au 31 mars 2008, les détenteurs d'intérêts s'étaient engagés à consacrer 731 millions de dollars à des activités de prospection.

Études géophysiques et géologiques

Au cours de la période visée par le présent rapport, Petro-Canada a fait l'acquisition d'un levé tridimensionnel exclusif sur 520 km^2 dans le secteur North Mara du bassin Jeanne d'Arc. Ce levé visait plusieurs permis de prospection et attestations de découverte importante en bordure du champ Hibernia.

Geophysical Services Inc. a été autorisé à mener son cinquième levé sismique bidimensionnel non exclusif annuel au-dessus du plateau continental du Labrador. En tout, la société a enregistré des données sur 1 072 km au moyen du navire GSI Pacific. L'Office a aussi autorisé la société de géophysique TGS NOPEC à procéder, en concertation avec le Conseil national de l'énergie, à un levé sismique bidimensionnel non exclusif dans le secteur nord du même plateau. Toutefois, faute de temps, l'exploitant n'a pas réussi à recueillir de données dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'Office a approuvé cinq levés d'emplacement de puits dans le bassin Jeanne d'Arc, quatre de Husky Oil (Triton, Emerald, North Trave et North Amethyst) et un de Petro Canada (zone productive possible North Mara). Il a aussi autorisé Husky Oil à entreprendre un levé du fond marin à l'emplacement du puits White Rose C-30 et un levé de conduite d'écoulement dans le secteur de White Rose.

L'Office a aussi approuvé la réalisation pour ExxonMobil d'un deuxième programme de levés géophysiques électromagnétiques à source contrôlée (CSEM) pour fournir des données sur 1 029 km de fonds marins dans le bassin Orphan.

En tout, ces recherches représentent 520 km^2 de données sismiques tridimensionnelles, 2 685 km de données bidimensionnelles et 1 029 km de données CSEM recueillies dans la zone extracôtière durant l'exercice 2007/08. Depuis 1964, on a enregistré des données sismiques sur environ 1,92 million de kilomètres de fonds marins dans la zone extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador.

Programmes de forage

En 2007/08, le personnel a passé en revue des demandes d'autorisation de forage pour trois puits de délimitation, six puits de développement et trois puits d'exploration. Il a notamment évalué les risques associés aux forages visés par ces 12 demandes.

Le 22 avril 2007, Chevron et ses partenaires ont été autorisés à cesser le forage du puits d'exploration Great Barasway F-66, situé dans le bassin Orphan. Le navire Eirik Raude, qui forait ce puits, s'est rendu à Marystown pour un radoub avant de mettre le cap sur le golfe du Mexique. ExxonMobil avait prévu forer un deuxième puits dans ce bassin dans son programme de 2008, mais a annoncé à l'Office que la plate-forme ne serait pas de retour dans le bassin Orphan cette année. La compagnie prévoit maintenant forer ce

deuxième puits en 2009, une fois qu'elle aura choisi une autre installation de forage.

L'Office et le gouvernement provincial ont œuvré en coopération pour réglementer les forages sous-marins menés à partir de puits côtiers. La société Shoal Point Energy, qui a exploré le secteur et exploite présentement le permis de prospection 1070, continue le forage d'un puits en direction de la mer à partir d'un site situé à proximité du puits abandonné Shoal Point K 39. La Tekoil & Gas Corporation a poursuivi sa planification préliminaire du forage d'un puits de même nature à proximité de Lark Harbour, dans l'Ouest de Terre-Neuve.

Un consortium formé des pétrolières StatoilHydro, Husky Energy et Petro-Canada a informé l'Office qu'il ramènerait la plate-forme de forage semi submersible Henry Goodrich dans les Grands Bancs durant l'été 2008 pour y entamer un programme de forages multi-puits et multi-exploitants. Pendant 18 mois, le consortium utilisera cette plate-forme pour de forages d'exploration, de délimitation et de développement. Le groupe a confirmé son intention de lancer ce programme cet été par le forage du puits d'exploration Mizzen. Au nombre des autres forages prévus, mentionnons celui d'un puits d'exploration dans les deux sites d'intérêt Primrose et North Mara, de nouveaux puits de délimitation dans le réservoir West Avalon du champ White Rose et de deux puits de développement dans le champ Terra Nova.

Évaluation des ressources

On a poursuivi toute l'année l'évaluation des ressources des bassins extracôtiers. En concertation avec la Commission géologique du Canada, l'Office procède présentement à une évaluation des ressources en hydrocarbures du bassin Hopedale. Trois de ces évaluations ont déjà été réalisées dans le bassin Jeanne d'Arc et celui de la Passe Flamande, et ont été rendues publiques.

Durant l'exercice 2007/08, l'Office a évalué des demandes d'autorisation pour 15 programmes d'exploration géophysique visant la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, dont 13 comportaient des travaux en mer.

Acquisition de données et recherche (Centre d'entreposage et de recherche)

Les échantillons de carottes, de déblais de forage et de fluides, les plaques pétrographiques et biostratigraphiques et divers autres matériaux géologiques soumis à la suite des forages de puits dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador sont conservés au Centre d'entreposage et de recherche de l'Office (CERO). Ce centre est utilisé en premier lieu par l'industrie (60 %), puis par les universités (32 %) et par le gouvernement (8 %).

Les recherches menées cette année par l'entremise du CERO ont touché tous les secteurs extracôtiers, y compris ceux du nord et du sud des Grands Bancs, du plateau continental nord-est de Terre-Neuve, du plateau continental du Labrador et de l'Ouest de Terre Neuve.

Le Centre ayant presque atteint sa capacité d'entreposage, on a entamé des plans préliminaires en vue d'y apporter des améliorations. Il s'agira notamment d'agrandir la section d'entreposage pour en accroître la capacité et d'améliorer les services offerts en aménageant plus d'espace pour l'étude des carottes.

Système numérisé de gestion des données de production

L'Office a accompli en 2007/08 des progrès notables en vue de la mise en œuvre d'un système numérisé de gestion des données sur le pétrole. En janvier 2008, dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, il a choisi le groupe Landmark, un secteur de services de la division Forages et Évaluations de la pétrolière Halliburton, pour fournir le matériel et les logiciels nécessaires pour gérer la croissance exponentielle des données numérisées produites par les activités liées au pétrole dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

GESTION DES RESSOURCES

Récupération des ressources et prévention du gaspillage

L'Office s'efforce de veiller à ce que les champs d'hydrocarbures soient exploités de la façon la plus efficace qui soit pour optimiser la récupération des ressources et éviter le gaspillage.

Hibernia

L'Office estime que les réserves de pétrole d'Hibernia se situent à 1,24 milliards de barils; au 31 mars 2008, le gisement avait produit 582,1 millions de barils. La production pour l'exercice 2007/08 a atteint 51,4 millions de barils, le principal réservoir poursuivant son déclin à cause d'une augmentation de production d'eau. Au cours du dernier exercice, le personnel de l'Office a traité 24 demandes d'autorisation d'effectuer des travaux sur des puits (AWO), dont 5 ont exigé des prolongations, et trois demandes d'autorisation de forer de nouveaux puits (ADW).

Terra Nova

Selon les plus récentes estimations de l'Office, le champ Terra Nova contiendrait 354 millions de barils. Au 31 mars 2008, Terra Nova avait produit 230,6 millions de barils. En 2007/08, la production totale de Terra Nova a atteint 42,3 millions de barils, ce qui est supérieur aux attentes, le champ s'étant révélé plus fiable et productif que prévu. Ceci dit, le champ amorce un déclin général de production associé à une hausse de la production d'eau dans son réservoir principal. Divers problèmes techniques éprouvés par le NPSD Terra Nova au cours de l'exercice ont aussi eu un impact sur sa production.

En avril 2007, Petro-Canada a soumis à l'Office un rapport concernant son plan d'urgence pour tout problème d'intégrité de puits ou d'intervention aux puits en l'absence d'unité de forage dans le champ, l'installation de forage Henry Goodrich ayant mis fin à ses activités en août 2007. Le personnel a examiné ce rapport et l'a trouvé acceptable. Aussi, conformément au rapport Décision 2005.01, Petro-Canada a soumis à l'Office un rapport sur l'achèvement des activités au puits de délimitation I-66 Far East South de Terra Nova. L'Office a examiné ce rapport en janvier 2008.

Au cours du dernier exercice, le personnel de l'Office a traité 3 demandes d'autorisation d'effectuer des travaux sur des puits à Terra Nova, dont une a exigé une prolongation. Aucune autorisation de forer de nouveaux puits n'a été sollicitée ou accordée.

White Rose

L'Office avait d'abord estimé les réserves de pétrole du champ White Rose à quelque 283 millions de barils. Toutefois, dans la foulée de l'approbation de la demande de modification concernant le secteur South White Rose Extension (SWRX) et de sa ratification subséquente par les gouvernements fédéral et provincial le 7 septembre 2007, une nouvelle estimation de 305 millions de barils a été produite pour ces réserves.

Au 31 mars 2008, 85,8 millions de barils avaient été produits, ce qui laisse des réserves de pétrole de 219,2 millions de barils. En 2007/08, la production totale de White Rose a atteint 40,1 millions de barils.

Au cours du dernier exercice, l'Office a traité cinq demandes d'autorisation de forer un puits (ADW) et deux modifications au plan de mise en valeur du champ White Rose. À ce jour, huit puits de production, neuf puits injecteurs d'eau et deux puits injecteurs de gaz sont exploités dans le champ. Trois puits de délimitation ont été forés et achevés en 2007 dans les réservoirs West et North Avalon: White Rose C-30, White Rose C-30Z et White Rose K-03.

En mars 2007, Husky Energy a procédé à un essai de la capacité de production jusqu'à 140 000 barils par jour et a fourni les résultats de cet essai de rendement à l'Office. Après une analyse de ces résultats par le personnel technique de l'Office, Husky a été autorisé à accroître sa production le 31 mai 2007.

North Amethyst

Le champ satellite North Amethyst est adjacent au gisement White Rose en cours d'exploitation; ses réserves sont estimées à 68 millions de barils.

En mai 2007, Husky Energy a soumis à l'Office une demande de déclaration de découverte commerciale pour le champ North Amethyst. Après analyse de cette demande par le personnel, une déclaration de découverte commerciale était promulguée en octobre 2007. L'Office a approuvé le raccordement de la demande de plan de mise en valeur pour le champ North Amethyst, ainsi qu'une modification au plan de mise en valeur de White Rose permettant le rattachement de North Amethyst au NPSD Sea Rose. En date du 31 mars 2008, les gouvernements provincial et fédéral n'avaient pas encore approuvé ces décisions fondamentales.

Tableau 2
Réserves[1] et ressources[2] pétrolières - Région extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador

Champ	Pétrole		Gaz naturel		LGN[3]	
	$m^3 10^6$	millions de barils	$m^3 10^9$	milliards de pieds cubes	$m^3 10^6$ de barils	millions de barils
Grand Banks						
Hibernia	197,8	1 244	50,6	1 794	32,2	202
Terra Nova	56,3	354	1,3	45	0,5	3
Hebron	92,4	581	-	-	-	-
White Rose	48,4	305	85,3	3 023	1,3	96
Ben Nevis	18,1	114	12,1	429	4,7	30
West Bonne Bay	5,7	36	-	-	-	-
North Amethyst	10,8	68	8,9	315		
West Ben Nevis	5,7	36	-	-	-	-
Mara	3,6	23	-	-	-	-
North Ben Nevis	2,9	18	3,3	116	0,7	4
Springdale	2,2	14	6,7	238	-	-
Nautilus	2,1	13	-	-	-	-
King's Cove	1,6	10	-	-	-	-
South Tempest	1,3	8	-	-	-	-
East Rankin	1,1	7	-	-	-	-
Fortune	0,9	6	-	-	-	-
South Mara	0,6	4	4,1	144	1,2	8
North Dana	-	-	13,3	472	1,8	11
Trave	-	-	0,8	30	0,2	1
Sous–total	451,5	2 840	186,4	6 606	56,6	355

Tableau 2 (suite...)
Réserves[1] et ressources[2] pétrolières - Région extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador

Champ	Pétrole		Gaz naturel		LGN[3]	
	$m^3 10^6$	millions de barils	$m^3 10^9$	milliards de pieds cubes	$m^3 10^6$ de barils	millions de barils
Plateau du Labrador						
North Bjarni	-	-	63,3	2 247	13,1	82
Gudrid	-	-	26,0	924	1,0	6
Bjarni	-	-	24,3	863	5,0	31
Hopedale	-	-	3,0	105	0,4	2
Snorri	-	-	3,0	105	0,4	2
Sous–total	0,0	0	119,6	4 244	19,9	123
Total	451,4	2 840	306,0	10 850	76,5	478
Produites[4]	142,8	898	0,0	0	0,0	0
Restantes	308,7	1 942	306,0	10 850	76,5	478

1 *« Réserves » désigne les volumes d'hydrocarbures attestés à la suite de forages, d'essais et de l'interprétation des données géologiques, géophysiques et techniques, et jugées récupérables au moyen de la technologie existante dans des conditions économiques actuelles et prévues, Les champs Hibernia, Terra Nova et White Rose sont considérés comme des réserves.*

2 *« Ressources » désigne les volumes d'hydrocarbures exprimés suivant un facteur de probabilité de 50 p. cent qui sont jugés récupérables techniquement, mais qui n'ont pas été délimités et dont la viabilité économique n'est pas établie. Le gaz naturel, les LGN[3] et le pétrole dans les champs encore inexploités sont considérés comme des ressources.*

3 *Les liquides du gaz naturel (LGN) sont des dérivés du gaz naturel; il s'agit de la partie du pétrole qui existe soit sous forme gazeuse, soit en solution dans le pétrole brut dans des réservoirs souterrains naturels.*

4 *Volumes produits en date du 31 mars 2008. Les réserves de pétrole produites comprennent aussi une petite quantité de liquides de gaz naturel.*

5 *Les estimations de LGN n'ont pas été mises à jour.*

Tableau 3
Changements aux réserves[1] et aux ressources[2] pétrolières - Région extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador

Champ	Pétrole				Gaz naturel			
	2006/07		2007/08		2006/07		2007/08	
	$m^3 10^6$	millions de barils	$m^3 10^6$	millions de barils	$m^3 10^9$	milliards de pieds cubes	$m^3 10^9$	milliards de pieds cubes
White Rose	45,0	283,0	48,4	305,0	76,7	2 719,0	85,3	3 023,0
North Amethyst	0,0	0,0	10,8	68,0	0,0	0,0	8,9	315,0
Total	45,0	283,0	59,2	372,9	76,7	2 719,0	94,2	3 338,0
Augmentation en 2007/08			14,2	89,0			17,5	619,0

* Les estimations de LGN n'ont pas été mises à jour pour 2007/08.

FAITS SAILLANTS 2007
Retombées économiques

Retombées économiques de l'industrie pétrolière

Tout au cours de l'année écoulée, l'Office a surveillé les opérations d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose ainsi que les activité dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

ADMINISTRATION DES RETOMBÉES

En 2007, il s'est effectué pour 1,4 milliard de dollars de travaux dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui porte à 23 milliards de dollars le total des dépenses engagées depuis 1966. Au 31 décembre 2007, 2 851 personnes participaient directement aux activités pétrolières liées à la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Tout au cours de l'année écoulée, l'Office a surveillé les opérations d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose, ainsi que les activités associées à la prospection dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. En outre, Husky Oil a soumis des documents de demande de mise en valeur, y compris en août 2007 un plan de retombées économiques pour le projet de raccordement de North Amethyst. L'Office a approuvé le Plan des retombées économiques le 28 février 2008.

Les dépenses détaillées engagées pour la mise en valeur d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose, y compris celles encourues à Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs au Canada, de même que les emplois et les retombées économiques découlant de ces projets, sont résumés ci-dessous. Au cours de l'exercice, l'Office a examiné et approuvé les plans de retombées associés à des programmes de prospection géoscientifique dans le bassin Orphan, le bassin Jeanne d'Arc et au large du Labrador. En 2007, on a dépensé 122,7 millions de dollars pour ces programmes, créant ainsi de l'emploi estimé à 1 400 mois-travail.

COORDINATION DES POLITIQUES ET DES RÈGLEMENTS

En 2007/08, l'Office a poursuivi sa participation aux activités de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières extracôtières (IRRZPE). Les employés de l'Office sont fortement engagés dans ce projet qui vise à moderniser la réglementation gouvernant les activités pétrolières et gazières dans les zones pionnières en formulant des règlements axés sur des objectifs. Le nouveau Règlement sur le forage et la production axé sur des objectifs devrait être promulgué vers la fin de l'année 2008. L'Office préside les travaux de formulation d'orientation sur cette nouvelle approche qui touchera les trois offices de réglementation des zones pionnières du Canada, soit l'Office lui-même (OCTLHE), l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) et l'Office national de l'énergie (ONE). L'Office a désigné des rédacteurs de rapports techniques additionnels pour appuyer cet exercice.

L'Office a aussi contribué à l'évaluation par les gouvernements de sa démarche visant à modifier le reste des règlements concernant la zone pionnière extracôtière en fonction d'une stratégie axée sur les objectifs. Cet effort gouvernemental visant à formuler un modèle réglementaire unifié pour tous les secteurs de gestion des zones pionnières extracôtières est mené en concertation avec le personnel de l'Office, qui continuera d'affecter ses cadres supérieurs à ce processus que le gouvernement prévoit avoir complété d'ici 2011.

En matière de retombées économiques, l'Office a le mandate suivant :

- Voir à ce que les exploitants préparent un plan de retombées économiques pour le Canada et pour Terre-Neuve-et-Labrador en application de leurs obligations légales.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

En 2007, le secteur extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador a représenté 42 % de la production totale de pétrole brut léger au Canada, évaluée à plus de 10 milliards de dollars. Le secteur des hydrocarbures est directement responsable de 35 % du produit intérieur brut (PIB) réel de la province. Depuis le début de la production en 1997, le PIB de la province a augmenté de 60 % et près de la moitié de cette croissance peut être attribuée directement au secteur du pétrole et du gaz naturel. En 2007, l'industrie a représenté 27 % du total des investissements privés en capitaux dans la province, avec plus de 900 millions de dollars en dépenses en capital.

À l'heure actuelle, les exploitants se sont engagés à réaliser pour 731 millions de dollars en travaux de prospection. Les activités continues de production correspondent à une industrie de 1,2 milliard de dollars par année dont 53 % des dépenses sont engagées à Terre Neuve et Labrador et 22 % ailleurs au Canada.

À la fin de 2007, le secteur du pétrole et du gaz naturel donnait de l'emploi direct à 2 851 personnes, ce qui représentait près de 1,3 % des emplois dans la province. Par ses effets d'entraînement, l'industrie a fourni près de 3,8 % du total des emplois.

On trouvera aux tableaux 4, 5 et 6 un sommaire de la participation des résidants de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres régions du Canada à la main-d'œuvre embauchée pour l'étape d'exploitation d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose, respectivement. Par

résidant de Terre-Neuve-et-Labrador, on entend un Canadien (ou un immigrant reçu) qui vivait dans la province depuis au moins six mois à la date de son embauche.

Hibernia

En 2007/08, la SEDH a déclaré des dépenses de 407 millions de dollars, engagées dans des proportions de 82 % au Canada et de 56 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2008, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hibernia était de 994, y compris dans les opérations de pétroliers. De ce nombre, 93 % des travailleurs étaient des résidants de Terre-Neuve-et-Labrador au moment de l'embauche et 97 % étaient des résidants canadiens.

Tableau 4
Emplois associés à l'étape d'exploitation d'Hibernia (au 31 mars 2008)

Lieu de travail	Lieu de résidence			
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres Canadiens	Non-Canadiens	Total
Plate-forme	391	16	14	421
Pétroliers	107	5	0	112
Sur terre et soutien	428	20	13	461
Total	926	41	27	994

Tableau 5
Emplois associés à la phase opérationnelle de Terra Nova (au 31 mars 2008)

Location	Residency			
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres Canadiens	Non-Canadiens	Total
Plate-forme	202	10	0	212
Pétroliers	56	0	0	56
Sur terre et soutien	348	26	4	378
Total	606	36	4	646

Terra Nova

Pour l'année 2007/08, Petro-Canada a déclaré des dépenses de 322 millions de dollars, dont 72 % ont été engagés au Canada; de ce montant, 57 % sont allés à Terre-Neuve-et-Labrador. Le 31 mars 2008, le projet Terra Nova, ce qui comprend les opérations de pétroliers, employait un total de 646 personnes, dont 94 % étaient des résidants de Terre-Neuve-et-Labrador, et 99 %, des résidants du Canada, au moment de leur embauche.

White Rose

Pour l'exercice 2007/08, Husky Oil a déclaré des dépenses de 445 millions de dollars, dont 69 % ont été engagés au Canada; de ce montant, 44 % sont allés à Terre-Neuve-et-Labrador. Le 31 mars 2008, le projet White Rose, ce qui comprend les opérations de pétroliers, employait en tout 1 141 personnes, dont 88 % étaient des résidants de Terre-Neuve-et-Labrador au moment de leur embauche, et 95 %, des résidants du Canada.

Tableau 6
Emplois associés à la phase opérationnelle de White Rose (au 31 mars 2007)

Location	Residency			
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres Canadiens	Non-Canadiens	Total
Plate-forme	411	36	16	463
Pétroliers	140	8	2	150
Sur terre et soutien	370	26	19	415
Ancrages	79	10	24	113
Total	1 000	80	61	1 141

En 2007/08, Husky Oil a continué de tenir ses engagements en matière de promotion de l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes et les groupes désavantagés, et d'offrir à ces personnes et à ces groupes des occasions de participer à la fourniture de biens et de services pour le projet. Husky Oil et ses principaux sous-traitants continuent de mener diverses activités conformes aux objectifs prévus dans le Plan de diversité de White Rose.

ÉTATS FINANCIERS

Table des matières

Rapport des vérificateurs	Page 38
État des revenus et dépenses	Page 39
État de la situation financière	Page 40
État des flux de trésorerie	Page 41
Notes aux états financiers	Page 42

Grant Thornton LLP
187 Kenmount Road
St. John's, NL
A1B 3P9
T (709) 722-5960
F (709) 722-7892
www.GrantThornton.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres de

l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2008 et les états des revenus et dépenses et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2008 ainsi que les résultats de ses activités et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

St. John's, Terre-Neuve et Labrador
le 8 mai 2008

Grant Thornton LLP
Comptables agréés

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Revenu		
Subventions d'exploitation		
Gouvernement du Canada	**$ 4,898,389**	$ 4,059,661
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador	**4,898,389**	4,059,661
	9,796,778	8,119,322
Plus:		
Coûts récupérés de l'industrie	**7,048,133**	6,089,490
Amortissement des subventions d'immobilisations reportées	**321,541**	298,973
Intérêts et autres	**186,813**	102,286
	17,353,265	14,610,071
Moins:		
Remboursement au gouvernement des coûts récupérés	**(7,048,133)**	(6,089,490)
Subventions d'immobilisations reportées	**(374,718)**	(190,025)
Revenu net	**9,930,414**	8,330,556
Dépenses		
Personnel	**7,291,186**	6,309,527
Entretien et support	**420,080**	395,896
Locaux	**563,906**	565,937
Déplacements	**209,328**	114,846
Amortissement des immobilisations	**321,541**	311,462
Frais généraux	**1,124,373**	632,888
	9,930,414	8,330,556
Excédent des revenus sur les dépenses	**$ -**	$ -

Voir notes afférentes aux états financiers.

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de la situation financière

Au 31 mars	**2008**	2007
Actif		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	**$ 3,480,860**	$ 1,151,702
Sommes à recevoir	**1,372,985**	3,027,969
Frais payés d'avance	**208,850**	139,077
	5,062,695	4,318,748
Immobilisations (Note 3)	**1,269,656**	1,216,479
	$ 6,332,351	$ 5,535,227
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	**$ 2,748,372**	$ 2,959,068
Revenu perçu d'avance (Note 4)	**1,100,225**	380,680
	3,848,597	3,339,748
Subventions d'immobilisations reportées	**1,269,654**	1,216,479
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 5)	**1,214,100**	979,000
	$ 6,332,351	$ 5,535,227

Engagements et Éventualité (Notes 7 et 8)

Pour le Conseil

Membre

Membre

Voir notes afférentes aux états financiers.

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2008**	2007
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**$ -**	$ -
Amortissement des subventions d'immobilisations reportées	**(321,541)**	(298,973)
Amortissement des immobilisations	**321,541**	311,462
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	**235,100**	223,200
	235,100	235,689
Changements aux postes hors-caisse du fonds de roulement d'exploitation (Note 6)	**2,094,058**	(1,856,688)
	2,329,158	(1,620,999)
Investissements		
Achat d'immobilisations	**(374,718)**	(202,515)
Report de subventions d'immobilisations	**374,718**	190,025
	-	(12,490)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	**2,329,158**	(1,633,489)
Espèces et quasi-espèces		
Début de l'exercice	**1,151,702**	2,785,191
Fin de l'exercice	**$ 3,480,860**	$ 1,151,702

Voir notes afférentes aux états financiers.

1. Structure de l'organisme

L'Office Canada – Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers ("l'Office") a été créé en 1985 afin de veiller à l'application des dispositions pertinentes des Lois de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve, telles qu'elles ont été promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve et Labrador. Le Conseil est un organisme sans but lucratif et n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu de la Section 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables les plus importantes se résument comme suit:

Utilisation des estimations

En préparant les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction est requise de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif, sur l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des revenus

La méthode du report est utilisée pour la comptabilisation des contributions. Le revenu est comptabilisé à l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont survenues.

Espèces et quasi-espèces

L'encaisse et le solde bancaire sont considérés comme espèces et quasi-espèces.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode décroissante au taux annuel de 4% pour l'édifice et selon la méthode linéaire, sur une période de cinq ans pour les améliorations locatives, sur une période de quatre ans pour le mobilier et l'agencement et sur une période de trois ans pour le matériel informatique.

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Notes aux états financiers
Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite...)

Dépréciation des actifs à long terme
Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables lorsque calculées en comparant leurs valeurs comptables nets aux flux de trésorerie non actualisés générés par leur utilisation. Les actifs dépréciés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminé principalement en utilisant les flux de trésorerie actualisés futurs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la disposition éventuelle des actifs.

Revenu perçu d'avance
Les subventions d'exploitation reçues du gouvernement qui excèdent les dépenses de l'Office, nettes des autres revenus, sont comptabilisées comme revenu perçu d'avance.

Subventions d'immobilisations reportées
Les subventions fédérales et provinciales reçues pour les dépenses en immobilisations annuelles sont reportées et comptabilisées au revenu sur la même base que l'amortissement de l'immobilisation en question.

Avantages sociaux futurs
L'Office cotise 50% des primes pour une assurance maladie (incluant une assurance-vie dont la couverture équivaut au double de la pension de l'employé) ainsi que 100% des primes pour une assurance dentaire pour les employés à la retraite. Ces prestations de retraite sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice basées sur des estimations actuarielles. L'obligation transitoire est amortie selon la méthode linéaire sur la moyenne restante des années de services jusqu'à pleine admissibilité (12 ans). L'excédent du gain actuariel net (perte actuarielle nette), supérieur à 10% du plus élevé des obligations au titre des avantages sociaux et de la juste valeur des actifs des régimes, est amorti sur la moyenne restante des années de services (14 ans).

Normes comptables et politiques adoptés au cours de l'exercice

(i) Modifications comptables
En juillet 2006, l'Institut canadien des comptables agréés ("ICCA") a émis le chapitre 1506 du manuel de l'ICCA, "Modifications comptables", qui décrit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Ces modifications ont entrées en vigueur le 1 janvier 2007 et sont applicables à l'exercice financier de l'Office se terminant le 31 mars 2008.

2. Conventions comptables (suite...)

(ii) Instruments financiers

Le 1 avril 2007, l'Office a mis en pratique le chapitre 3855 du manuel de l'ICCA, "Instruments financiers – comptabilisation et évaluation" et le chapitre 3861, "Instruments financiers – informations à fournir et présentation". Ces normes ont été mises en application sans retraitement des exercices antérieurs et la transition n'a nécessité aucun ajustement.

Le chapitre 3855 de l'ICCA, "Instruments financiers – comptabilisation et évaluation" requiert que l'Office revalue tous ses actifs et passifs financiers à la juste valeur en date de la mise en application initiale et ainsi qu'à la date de toute communication de l'information financière subséquente.

Cette norme requiert également que l'Office classe les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que les choix et intentions de la direction, aux fins des évaluations en cours. Les choix de classement des actifs financiers incluent: a) détenu à des fins de transaction – évalué à la juste valeur et les changements à la juste valeur sont comptabilisés au bénéfice net; b) placements détenus jusqu'à leur échéance – comptabilisé au coût après amortissement et les gains et pertes sont comptabilisés au bénéfice net dans la période où l'actif n'est plus comptabilisé ou déprécié; c) disponible à la vente – évalué à la juste valeur et les changements à la juste valeur sont comptabilisés aux autres éléments du résultat étendu pour la période courante jusqu'à ce que réalisé par cession ou moins-value; et d) prêts et créances – comptabilisé au coût après amortissement et les gains et pertes sont comptabilisés au bénéfice net dans la période où l'actif n'est plus comptabilisé ou déprécié.

Les choix de classement pour les passifs financiers incluent: a) détenu à des fins de transaction – évalué à la juste valeur et les changements à la juste valeur sont comptabilisés au bénéfice net; et b) autres – évalué au coût après amortissement et les gains et pertes sont comptabilisés au bénéfice net dans la période où le passif n'est plus comptabilisé. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs est basée soit sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement, en utilisant la méthode des intérêts effectifs, selon leur classement. Tout actif ou passif financier peut être classé comme détenu à des fins de transactions pourvu que la détermination de sa juste valeur est fiable.

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Notes aux états financiers
Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite...)

Conformément à la nouvelle norme, les actifs et passifs financiers de l'Office sont classés et évalués comme suit:

Actif/Passif	Classement	Évaluation
Espèces et quasi-espèces	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Sommes à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Sommes à payer et frais courus	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les autres comptes de l'état de la situation financière tels les frais payés d'avance, les immobilisations corporelles, les revenus perçus d'avance et les obligations au titre des avantages sociaux futurs ne sont pas ciblés par ces nouvelles normes puisqu'ils ne sont pas des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimé que l'Office devrait recevoir ou payer pour résilier l'entente de l'instrument à la date de clôture. Pour estimer la juste valeur de chaque type d'instrument financier, différentes données de la valeur de marché ont été utilisées. Les justes valeurs de l'encaisse se rapprochent de sa valeur comptable.

Conventions comptables futures

Instruments financiers – Informations à fournir

Le chapitre 3862 du manuel de l'ICCA "Instruments financiers – informations à fournir" et le chapitre 3863 "Instruments financiers - présentation" remplacent le chapitre 3861 du manuel de l'ICCA "Instruments financiers – informations à fournir et présentation". Le chapitre 3862 de l'ICCA requiert un accroissement des informations à fournir reliés aux risques associés aux instruments financiers tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché ainsi que les techniques utilisées pour identifier, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 du manuel de l'ICCA établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers, par leur émetteur, entre les passifs et les capitaux propres. L'adoption de ces normes est requise pour les exercices débutant le ou après le 1 octobre 2007.

L'Office est présentement en train de faire la révision de ces normes et adoptera, en date du 1 avril 2008, ces modifications aux conventions comptables.

	2008	2007

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable**	Valeur comptable
Terrain et aire de stationnement	$ 134,106	$ -	**$ 134,106**	$ 134,106
Édifice	1,338,809	722,396	**616,413**	642,097
Améliorations locatives	357,380	143,666	**213,714**	99,341
Mobilier et agencement	330,887	244,014	**86,873**	125,338
Matériel informatique	950,695	732,145	**218,550**	215,597
	$ 3,111,877	$ 1,842,221	**$ 1,269,656**	$ 1,216,479

4. Revenu perçu d'avance	**2008**	2007
Gouvernement du Canada – Financement du projet de sécurité	**$ 112,003**	$ -
Gouvernement du Canada	**494,111**	190,340
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador	**494,111**	190,340
	$ 1,100,225	$ 380,680

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Notes aux états financiers
Le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs

L'Office fournit la couverture des régimes de groupe d'assurance-vie et d'assurance-maladie aux employés dès leur retraite. L'information qui suit portant sur ces régimes est basée sur une évaluation actuarielle complétée en date du 31 mars:

Obligation au titre des avantages sociaux futurs	**2008**	2007
Solde, début de l'exercice	**$ 1,601,100**	$ 1,434,500
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**110,100**	105,900
Intérêts débiteurs	**88,500**	79,600
Prestations versées	**(20,100)**	(18,900)
Gain actuariel	**(356,300)**	-
Solde, fin de l'exercice	**$ 1,423,300**	$ 1,601,100
Actifs des régimes	**$ -**	$ -
Rapprochement de la situation de capitalisation		
Situation de capitalisation - déficit	**$ (1,423,300)**	$ (1,601,100)
Obligation transitoire non amortie	**453,100**	509,700
(Gain actuariel net) perte actuarielle nette non amortie	**(243,900)**	112,400
Passif au titre des prestations constituées	**$ (1,214,100)**	$ (979,000)
Coût net des prestations		
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**$ 110,100**	$ 105,900
Intérêts débiteurs	**88,500**	79,600
Amortissement de l'obligation transitoire	**56,600**	56,600
	$ 255,200	$ 242,100

5. Avantages sociaux futurs *(suite...)*

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour calculer le passif au titre des prestations constituées et le coût des prestations pour ces régimes sont les suivantes:

	2008	2007
Taux d'actualisation	**6.0%**	5.2%
Taux d'augmentation dans les niveaux de salaire	**4.0%**	4.0%
Taux d'inflation dentaire	**4.0%**	4.0%
Taux d'inflation médicale	**10.0%**	8.0 %
	diminuant graduellement et uniformément jusqu'à 4% sur 4 ans	diminuant graduellement et uniformément jusqu'à 4% sur 4 ans

6. Information supplémentaire - flux de trésorerie

	2008	2007
Changements aux postes hors-caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Sommes à recevoir	**$ 1,654,982**	$ (1,260,397)
Frais payés d'avance	**(69,773)**	23,707
Fournisseurs et frais courus	**(210,696)**	(887,575)
Revenu perçu d'avance	**719,545**	267,577
	$ 2,094,058	$ (1,856,688)

Office Canada - Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Notes aux états financiers
Le 31 mars 2008

7. Engagements

L'Office s'est engagé, en vertu des modalités d'un contrat de location de locaux, aux paiements minimums annuels suivants pour les trois prochains exercices:

Le 31 mars 2009	$ 506,414
Le 31 mars 2010	$ 520,993
Le 31 mars 2011	$ 43,520

8. Éventualité

Une réclamation d'un montant non spécifié a été déposée contre l'Office et cinq autres défendeurs. A ce jour, le résultat de cette réclamation ne peut être déterminé; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

TD Place
140, rue Water, 5e étage
St. John's (T.-N.-L.)
Canada A1C 6H6

téléphone 709-778-1400
télécopieur 709-778-1473
www.cnlopb.nl.ca

Design and Production by Prime Communications Inc.